



PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 05/2024

Rapport de Gestion 2023



Commune de Trélex

21 mai 2024





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 05/2024

Délégué municipal : M. Pierre Hofmann

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Trélex

Vu	le Préavis municipal N° 05/2024
Entendu	le rapport de la commission de gestion (les comptes 2023 font l'objet du Préavis N° 04/2024, relatif aux comptes 2023 séparé)
Considérant que	cet objet a été porté à l'ordre du jour
Décide	d'approuver la gestion de l'exercice 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité

Au nom de la Municipalité

Le vice-Syndic :
C. Marzer



La Secrétaire :
S. Galasso

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 21 mai 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 20 juin 2024.





RAPPORT DE GESTION 2023

Comptes communaux et gestion de l'exercice 2023



Commune de Trélex





Rapport de Gestion 2023

Table des matières

CONSEIL COMMUNAL – LÉGISLATURE 2021-2026	3
Composition du Conseil communal au 31.12.2023	4
Préavis déposés en 2023	7
MUNICIPALITÉ	9
Composition de la Municipalité et répartition des dicastères au 31.12.2023	9
Rétrospective	10
ADMINISTRATION – SYNDICATURE – POLICE ET SÉCURITÉ – GRAVIÈRE	11
Administration communale	11
Contrôle des habitants	13
Syndicature	16
Police et sécurité	19
Gravière	19
Pénurie d'énergie	20
FINANCES – FORÊTS – DOMAINES ET ALPAGES – ORPC – SDIS – COMMUNICATION – MONDE ASSOCIATIF – EXTENSION DU CÂD	21
Finances	21
Forêts	25
Domaines et alpages	29
Protection civile (ORPC)	30
SDIS Nyon-Dôle	31
Communication	33
Vie associative	35
Chauffage à distance	36
CONSTRUCTIONS – URBANISME – RÉGION DE NYON – RAT	37
Constructions	37
Urbanisme	38
Région de nyon	40
Cimetière	40
Mobilité régionale	41
Réseau d'Accueil des Toblerones	42
DÉCHETS – EAU – ROUTES – INFORMATIQUE	44
PECC	44
Déchets	47
Eau	49
NStCM	51
Routes	51
Informatique	52
BÂTIMENTS COMMUNAUX – ÉCOLE ET ENFANCE – SANTÉ ET SOCIAL	53
Bâtiments communaux	53
École et enfance	57
Santé et social	59





Rapport de Gestion 2023

CONSEIL COMMUNAL - LÉGISLATURE 2021-2026

Liste alphabétique des conseillers communaux pour la législature 2021-2026 État au 31.12.2023 - 44 membres

AEBI Arlette	AEBI Jean-Robert
AEBI Philippe	ALLECA Marcello
AUBERTIN Antoine	AUDETAT Patricia
BAIL Paulette	BERGER Céline
BERNEY Sarah	BERSET Gérard
BEUN Pierre-Emmanuel	BOLAY Albert
BRUTTIN Gregory	CHATELAIN Corinne
CLERC Nicolas	DAEPPEN Roman
DE LAME Pierre	DE LORIOU Olivier
DESPONDS Philippe	DOEBELI Stéphane
DREYFUS Diana	DUPERRET Carole
DUPERREX Sonia	EAV Philippe
GILDEMYN Pierre	GRAEMIGER Pierre-Alain
GRAF Christophe	HABISREUTINGER Christophe
HENRY Barbara	LESCHOT BURKI Marie-Christine
MARCOZZI Diane	MEIER Philippe
MONTAGUTI Olivier	MORAX Bastien
RAVENEL Jérôme	REUST Werner
SCHLATTER Tania	TESTUZ Patrick
VANAT-DI VETTA Floriane	VANNOD Henri
VAUTIER François	VITALE Karin
VOGEL David	WENGER Stephan

Suppléant	
CALVO CORNAZ Sylvie	BREDA Alexandre

Assermentations	En remplacement de
GRAF Christophe	BAIL Alain, décédé fin 2022
BEUN Pierre-Emmanuel	AUBERT Jean-Marie, démissionnaire déc. 2022
DUPERREX Sonia	BUCHER Rose-May, démissionnaire janv. 2023
MEIER Philippe	HAENER Rodolphe, démissionnaire oct. 2023

Démissions	Date
HAENER Rodolphe	26.10.23
NUSSBAUMER Jean-Paul	27.11.23





Rapport de Gestion 2023

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL AU 31.12.2023

Bureau du Conseil

Président: François VAUTIER

1^{er} vice-président: Christophe HABISREUTINGER

2^{ème} vice-président: Bastien MORAX

Secrétaire: Catherine DUBOIS-PELERIN

Scrutateurs: Karin VITALE et Albert BOLAY

Scrutateurs suppléants: Barbara HENRY et Olivier MONTAGUTI

Commissions

Commission de GESTION

Olivier MONTAGUTI (président)

David VOGEL

Corinne CHATELAIN

Sarah BERNEY

Karin VITALE

Roman DAEPPEN

Barbara HENRY

Commission des FINANCES

Stéphane DOEBELI (président)

Pierre DE LAME

Philippe DESPONDS

Olivier DE LORIOL

Floriane VANAT-DI VETTA

Pierre GILDEMYN

Christophe HABISREUTINGER

Commission EAUX-ÉGOUTS

Jean-Robert AEBI (président)

Patrick TESTUZ

Bastien MORAX

Gregory BRUTTIN

Stephan WENGER

Roman DAEPPEN

Gérard BERSET

Commission ROUTE-ÉCLAIRAGE-VOIRIE

Jérôme RAVENEL (président)

Arlette AEBI

Patricia AUDETAT

Diana DREYFUS

Philippe EAV

Gregory BRUTTIN

Christophe GRAF





Rapport de Gestion 2023

Commission CONSTRUCTION - URBANISME

Stephan WENGER (président)
Christophe HABISREUTINGER
Nicolas CLERC
Marie-Christine LESCHOT BURKI
Carole DUPERRET
Bastien MORAX
Pierre-Emmanuel BEUN

Commission SYLVICULTURE

Tania SCHLATTER (présidente)
Diane MARCOZZI
Antoine AUBERTIN
Olivier DE LORIOLE
Arlette AEBI

Commission SÉCURITÉ - VILLAGE

Céline BERGER (présidente)
Paulette BAIL
Albert BOLAY
Barbara HENRY
Pierre GILDEMYN
Floriane VANAT-DI VETTA
Sonia DUPERREX

Commission de RECOURS EN MATIERE D'IMPÔTS ET TAXES COMMUNALES

Philippe DESPONDS
Olivier MONTAGUTI
Philippe MEIER

Commission ad hoc REFUGE FORESTIER

Marie-Christine LESCHOT BURKI (présidente)
Albert BOLAY
Barbara HENRY
Patrick TESTUZ
Pierre GILDEMYN

Commission CLIMAT - ÉNERGIE - DURABILITÉ - MOBILITÉ

Patricia AUDETAT (présidente)
Karin VITALE
Philippe EAV
Pierre-Alain GRAEMIGER
Gérard BERSET

Commission ad hoc pour la révision des statuts du SDIS Nyon-Dôle

Antoine AUBERTIN
Carole DUPERRET
Marcello ALLECA

COMMISSION MUNICIPALE

Commission de SALUBRITÉ

Evelyne VOGEL (Municipale responsable des constructions et de l'urbanisme)
Philippe DEPIERRE (Municipal et médecin)
STI (Service Technique Intercommunal)





Rapport de Gestion 2023

Délégations

Représentants du Conseil communal auprès de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC)

Floriane VANAT-DI VETTA
Nicolas CLERC (suppléant)

Représentants du Conseil communal auprès de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

Céline BERGER
Diane MARCOZZI
Christophe HABISREUTINGER

Représentants du Conseil communal auprès de Région de Nyon

François VAUTIER
Diana DREYFUS (suppléante)

Représentant du Conseil communal auprès du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Bastien MORAX

Délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal SDIS Nyon-Dôle

Jérôme RAVENEL

Délégué du Conseil communal à la Commission du Feu

Jérôme RAVENEL

Délégués du Conseil communal auprès de l'Association intercommunale de l'ORPC

Tania SCHLATTER
Philippe EAV (suppléant)

Délégués du Conseil communal au Conseil intercommunal du Groupement forestier

La Colline

Diane MARCOZZI
Roman DAEPPEN





Rapport de Gestion 2023

Préavis déposés en 2023: ont été acceptés par le Conseil communal

- **Préavis N° 01/2023:** Demande de crédit de CHF 300'000.- pour la réfection des couloirs et des quatre classes du Collège des Marmouzets
- **Préavis N° 02/2023:** Comptes communaux et gestion de l'exercice 2022
- **Préavis N° 03/2023:** Arrêté d'imposition 2024
- **Préavis N° 04/2023:** Demande de crédit de CHF 176'000.- pour la pose d'une installation photovoltaïque sur le toit du collège de la Farandole
- **Préavis N° 05/2023:** Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 128'430.-
- **Préavis N° 06/2023:** Budget 2024, accepté sous réserve de plusieurs amendements

Suite au postulat «Aménagements autour des bâtiments scolaires (parcelles 386 et 129 principalement)» de M. Vogel & consorts du 12.10.2022, la Municipalité présente une réponse en séance du 12.10.2023. Pour l'examiner, une commission ad hoc est nommée, dont le rapport, présenté le 8.12.2023, recommande de refuser la réponse. La Municipalité déposera un préavis en 2024 sur ce sujet.

Liste des interpellations, postulats et motions déposés durant l'année 2023

- A été déposé en séance du 12.10.2023 le postulat «Demande d'étude pour l'installation d'un emplacement Mobility» par M. Stéphane DOEBELI, M. David VOGEL et M. Stephan WENGER. Le postulat demande à la Municipalité d'étudier avec Mobility la possibilité et l'intérêt d'installer des places de parking à Trélex et leur nombre, et de faire part du résultat au Conseil.
- A été déposé en séance du 12.10.2023 le postulat «Paléo en primeur» par M. Stéphane DOEBELI et M. David VOGEL. Ce postulat demande à la Municipalité d'étudier avec Paléo, en contrepartie des nuisances du festival, la possibilité de réserver aux habitants de Trélex un accès en primeur à la billetterie. Il est également demandé à la Municipalité de sonder les villages voisins du Paléo en cas d'intérêt à grouper la démarche.
- A été déposé en séance du 8.12.2023 le postulat «Créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité» par la Commission climat-énergie-durabilité-mobilité et M. David VOGEL. Ce postulat demande la création d'un fonds destiné à financer des projets pour accélérer la transition énergétique à Trélex.
- A été déposé en séance du 8.12.2023 le postulat «Eclairage nocturne ou transport public,





Rapport de Gestion 2023

faut-il choisir?», par Mme Marie-Christine LESCHOT BURKI & consorts. Le postulat demande à la Municipalité de réfléchir à des solutions pour que la réduction de l'éclairage public prenne en compte les horaires du premier train du matin et le dernier du soir pour le déplacement à pied des piétons.

- Est refusée la motion «Pour un complément de la définition du rapport prévu en réponse à un postulat à l'article 61», par Mmes Sarah BERNEY et Marie-Christine LESCHOT BURKI, et MM. Philippe DESPONDS, Stéphane DOEBELI, Olivier MONTAGUTI, David VOGEL et Stephan WENGER. Les motionnaires souhaitent préciser la définition d'un rapport rendu par la Municipalité à un postulat, en ce qu'il comporte une analyse et étudie la mesure proposée ainsi que son degré de pertinence.

Votations et élections

Pas de votations ni d'élections communales, ni d'élections cantonales

- Votations fédérales du 12.03.2023: supprimées car pas d'objet présenté
- Votations fédérales du 26.11.2023: supprimées car pas d'objet présenté

Le bureau électoral a été sollicité pour les objets suivants:

Votations fédérales du 18.06.2023: 3 objets

1. Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises)
2. Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)
3. Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)

Votations cantonales du 18.06.2023: 1 objet:

Initiative populaire cantonale «Pour la protection du climat»

Elections fédérales

Elections du Conseil des États, 1^{er} tour et du Conseil national du 22.10.2023

Elections du Conseil des États, 2^{ème} tour du 12.11.2023





Rapport de Gestion 2023

MUNICIPALITÉ

Composition de la Municipalité et répartition des dicastères au 31.12.2023

Administration communale Police et sécurité Gravières	Pierre Hofmann, Syndic Suppléante: Evelina Girod
Finances Forêts Domaines et alpages ORPC, SDIS Communication Développement du CAD	Evelina Girod, vice-Syndic jusqu'au 30 juin 2023 Suppléante: Evelyne Vogel
Constructions et urbanisme Région de Nyon RAT Cimetière	Evelyne Vogel, Municipale Suppléante: Evelina Girod
Transition énergétique et PECC Mobilité et déchets Routes Eau sous pression Eaux claires / eaux usées Informatique	Cédric Marzer, vice-Syndic dès le 1^{er} juillet 2023 Suppléant: Philippe Depierre
Bâtiments communaux Ecoles et AISGE Santé et social	Philippe Depierre, Municipal Suppléant: Cédric Marzer





RÉTROSPECTIVE

L'année 2023 a été riche en événements.

Si chacun et chacune des membres de l'Exécutif évoquera certains de ces faits dans le chapitre qui lui est consacré, une synthèse est ici proposée. Elle embrasse tant les travaux politiques qu'associatifs, économiques, sportifs et culturels. En somme, tout ce qui a mis en mouvement le village de janvier à décembre 2023.

- Inauguration de la rénovation de la Tour de l'Horloge
- Edition d'un nouveau livre consacré au village: Trélex, à la croisée des chemins
- Finalisation du plan d'affectation communal (PACom) et séance publique
- Labélisation Cybersafe dans le domaine informatique
- Publication du Plan énergie et climat communal (PECC)
- Présentation du projet Group-It, pour que les administrés deviennent acteurs de la transition énergétique
- Invitation à la population à prendre toutes les mesures utiles pour réduire la consommation d'eau
- Etude pour la transformation de la Ferme Paul
- Etude pour la fermeture au trafic de la route de la Gare
- Etude d'un réseau de pistes cyclables
- Etude pour l'aménagement du pourtour des écoles
- Etude d'installation d'un emplacement Mobility
- Etude du développement du chauffage à distance
- Etude d'implantation d'un refuge forestier
- Organisation par l'association Les Festifs de plusieurs événements, dont la Brûlée de sapins, le vide-greniers, l'Open Air Cinéma, Fête nationale, Fête de la bière et Fenêtres de l'aven.
- Création, ou renaissance, de la Jeunesse de Trélex
- Portes-ouvertes du Groupement Forestier de la Colline
- Open de Badminton par l'association Omnisports de Trélex
- Tour de Romandie masculin et féminin, traversée du village
- Coupure des éclairages publics nocturnes permanents
- Sortie et repas des aînés
- Vernissage dans les locaux de l'administration communale des peintures de l'artiste Georges-Roger Dubois, dans le cadre des Fenêtres de l'Avent
- Réception de l'Assemblée vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM)
- Soirée des nouveaux habitants
- Soirée des majoritaires
- Construction de 401 m² de panneaux photovoltaïques à la Farandole
- Nouvelle conduite d'eau potable Bondex sous l'Eglise
- Réfection des classes de l'école des Marmouzets
- Création d'un dicastère communication-crétion d'une nouvelle identité visuelle





Rapport de Gestion 2023

ADMINISTRATION - SYNDICATURE - POLICE ET SÉCURITÉ - GRAVIÈRE

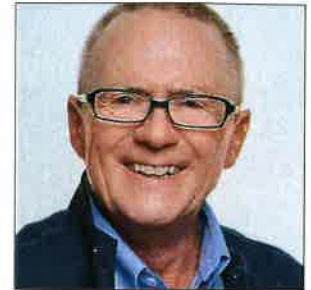
Pierre HOFMANN

Municipal depuis le 1er janvier 2002

Syndic depuis le 27 juillet 2020

Président du CODIR de l'ACP

Suppléant du délégué au Conseil intercommunal de Région de Nyon



Vice-Syndic	Evelina Girod	du 1.1. au 30.06.2023
Vice-Syndic	Cédric Marzer	du 1.7. au 31.12.2023

ADMINISTRATION COMMUNALE

L'année 2023 a été très chargée pour l'administration qui a relevé avec courage de nombreux défis. La Municipalité exprime sa gratitude et sa reconnaissance envers le personnel communal.

A regret, la Municipalité a dû se séparer de l'apprenti et a décidé de ne pas reconduire ce type de formation pour le moment. Constatant un retard notable, la Municipalité a procédé à un engagement temporaire d'une collaboratrice du 1er mars au 31 juillet 2023.

L'Autorité communale a décidé d'ouvrir un poste d'adjoint/e au greffe municipal à 70% afin de renforcer l'équipe administrative. Le recrutement pour ce poste a été effectué via une société de recrutement et a abouti à un engagement au 1er septembre 2023. La période de mai à août 2023 a été marquée par un arrêt de travail de la Secrétaire municipale. Afin de combler le manque de personnel et l'accumulation du retard dans les tâches à effectuer, la Municipalité a engagé une auxiliaire en août 2023 à un taux 30% jusqu'à la fin de l'année.

Fin septembre 2023, la Secrétaire municipale a annoncé sa démission pour le 31 décembre 2023. Un nouveau processus de recrutement a dû être mis en place pour repourvoir ce poste clé au sein de l'administration. La Municipalité s'est adressée à un cabinet RH spécialisé, entre autres dans le recrutement du personnel communal. Celui-ci a abouti à un engagement pour le 1er février 2024.





Rapport de Gestion 2023

Collaborateurs et collaboratrices

Greffé	Taux d'activité
Secrétaire municipale	80%
Secrétaire adjointe/construction/manifestations/eau	70%
Secrétaire adjointe (dès le 01.09.2023)	70%
Employé admin temporaire (du 01.03 au 31.07.2023)	60%
Aide de bureau temporaire (01.09-31.12.2023)	30%
Apprenti (01.01 au 30.04.2023)	

Contrôle des Habitants	Taux d'activité
Contrôle des Habitants	50% (de 01.04.2023) 60% dès le 01.05.2023)

Bourse	Taux d'activité
Boursière/eau	70%

Collaborateurs extérieurs	Taux activité
Employé de voirie	50%
Employé de voirie	100%
Employé conciergerie bâtiments	80%
Employé conciergerie bâtiments	100%
Employée conciergerie bâtiments	50%

L'administration en quelques chiffres

- 1'142 factures «Taxe déchets» émises
- 872 acomptes et factures EC-EU
- 200 factures de rappel
- 6 factures transmises à l'agent d'affaires
- 434 installations d'eau nécessitant le relevé de compteur et de sous-compteur
- 120 rappels pour obtenir les relevés de compteurs
- 2'601 écritures de comptabilité





Rapport de Gestion 2023

Archives communales

La société Pro Archives SA, mandatée par la Commune, s'est attelée à contrôler la bonne tenue des archives et à veiller à son efficacité. Elle s'est également chargée de trier, classer, épurer les archives communales selon les normes édictées par l'Etat de Vaud et la loi sur l'archivage (LArch) du 01.01.2012. Ainsi:

- 1,05 mètre linéaire de papier corbeille a été éliminé
- 3,99 mètres linéaires de papier figurant sur un bordereau d'élimination ont été éliminés
- 61 classeurs fédéraux, 2 boîtes et 0,10 ml de documents en vrac ont été traités (évalués, éliminés ou conservés)
- 14 dossiers de constructions ont été épurés
- 99 nouvelles unités de description ont ainsi été créées et inventoriées dans l'inventaire des archives communales
- 106,5 heures, de travail ont été nécessaires à cette activité, soit 13.31 jours.
- 1200 litres de documents ont été détruits confidentiellement par une société spécialisée.

CONTRÔLE DES HABITANTS

Le Contrôle des habitants a enregistré 13 naissances en 2023. Un nombre à nouveau élevé à l'image de 2021 et l'après crise sanitaire. Les familles de nouveaux-nés et ce jusqu'à la troisième année ont la possibilité de retirer des sacs poubelles gratuits au guichet de l'administration. En 2023, nous avons distribué gratuitement 103 rouleaux de 17 et 35 litres aux familles qui en ont fait la demande.

Pour les personnes âgées ou inscrites auprès des services sociaux, elles s'adressent au greffe par le biais du Centre médico-social (CMS) ou du Centre social régional (CSR) pour obtenir des rouleaux de sacs poubelles gratuits ou l'exemption de la taxe déchets. 15 personnes ont été exemptées de la taxe en 2023, y compris les personnes sous le statut S (réfugiés sous protection EVAM).

Les parents des écoliers qui utilisent la cantine scolaire peuvent acheter les carnets de cantine au guichet de l'administration au prix de CHF 85.- (10 repas par carnet). En 2023, nous avons vendu 328 carnets de cantine. Ces montants sont reversés en totalité à l'AISGE.

Chaque jour, deux «Cartes CFF Commune» sont à disposition des habitants de la Commune au prix de CHF 45.-. Ces cartes journalières permettent de voyager en transport public dans toute la Suisse le temps d'une journée. Le calendrier des réservations est consultable sur le site internet trelex.ch. En 2023, nous avons vendu 496 cartes. Ce service n'est plus disponible en 2024.





Rapport de Gestion 2023

Toutes les personnes en séjour temporaire dans la Commune (hôtels, résidences secondaires, etc.) sont soumises au paiement de la taxe de séjour. L'administration communale est chargée d'encaisser ces taxes, dont 85% sont ensuite reversés à Région de Nyon et 7,5% à Nyon Région Tourisme, le solde de 7,5% restant dans les comptes de Trélex.

838 nuitées ont été enregistrées à l'hôtel de l'Auberge communale en 2023, et aucune en chambre d'hôtes.

Réfugiés ukrainiens

Dès février 2022, la Suisse voit arriver un nombre important de réfugiés ukrainiens. 21 personnes au bénéfice d'un Permis S (permis de séjour pour personne à protéger, valable une année, renouvelable une année) ont été accueillies à Trélex entre 2022 et 2023, 9 sont encore présentes sur notre territoire au 31 décembre 2023.

Naturalisations

En 2023, 19 personnes ont été naturalisées: 17 ont obtenu la bourgeoisie de Trélex et 2 l'ont obtenue dans une autre commune de Suisse - demande déposée à la Commune de l'ancien lieu d'habitation.

Nous comptons 19 autres personnes dans l'attente de leur naturalisation.





Rapport de Gestion 2023



Le Contrôle des Habitants en chiffres

19 jeunes ont passé le cap de la majorité légale en 2023.

Habitants inscrits au CH au 31.12.2023 (principaux) ; Chiffre SCRIS*	1448	Masculin :	722	Féminin :	726
*Suisse établis et population étrangère ayant un permis de résidence valable d'une année au moins					
Fonctionnaires internationaux :	10	un seul n'est pas naturalisé Suisse			
Suisse :	1121	Étrangers :			327
Catholiques :	345	Sans confession :			617
Protestant(e)s :	377	Autres :			109
<i>Nationalités (résidents principaux) :</i>					
Afrique du Sud	1	Japon	3		
Algérie	1	Kenya	1		
Allemagne	11	Kosovo	2		
Argentine	4	Koweït	1		
Australie	2	Lituanie	2		
Autriche	3	Macédoine du Nord	1		
Belgique	8	Mexique	2		
Brésil	3	Mongolie	1		
Chine	2	Norvège	2		
Chypre	1	Pays-Bas	7		
Colombie	3	Pérou	1		
Corée (Sud)	1	Pologne	4		
Danemark	1	Portugal	24		
Espagne	7	Roumanie	2		
Estonie	4	Royaume-Uni	41		
États-Unis	14	Slovaquie	1		
France	96	Suède	1		
Grèce	2	Tchéquie	1		
Hongrie	3	Togo	1		
Inde	1	Ukraine	13		
Irlande	4	Uruguay	2		
Italie	42				
Nouvelles nationalités représentées à Trélex en 2023 : Koweït					
Nationalités qui ne sont plus représentées à Trélex en 2023 : Canada, Cuba					





Rapport de Gestion 2023

SYNDICATURE

La fin d'année 2023 rime avec la mi-parcours de cette législature 2021 - 2026.

Un inventaire a été effectué afin de connaître les grands axes prioritaires de l'activité municipale restante.

Projets prioritaires:

- Transformation de la ferme Paul (mandat d'architecte)
- Mise en place du 30 km/h dans les zones village
- PECC - compléter le plan par le travail sur plusieurs fiches
- Aménagement du pourtour des écoles
- Réaménagement et révision du règlement du cimetière
- PACom
- Extension du chauffage à distance
- Refuge forestier
- Révision du règlement de police
- Etude et réponse aux quatre postulats

Préfecture

Conformément à la Loi sur les communes, la visite annuelle de la Préfecture a eu lieu le 23 novembre 2023. Au cours de la visite, Mme le préfet Chantal Turin a procédé au contrôle de l'ensemble des procès-verbaux et registres de l'Administration communale, en présence de la Secrétaire municipale, la Préposée au contrôle des habitants et la Boursière.

Mme le préfet s'est également entretenue avec les membres de la Municipalité ainsi qu'avec le président du Conseil communal, le vice-Président et la Secrétaire. La Municipalité relève les excellentes relations entretenues avec la Préfecture, son soutien continu et son rôle de relai auprès des Autorités cantonales.

La séance s'est conclue par un repas à l'Auberge communale.





Rapport de Gestion 2023

Assemblée des Syndics du district de Nyon

L'Assemblée des Syndics du district de Nyon (47 communes), sous la direction de la Préfecture, s'est réunie à Bursins le 16 mars et à Essertines-sur-Rolle le 16 novembre. La Préfecture a évoqué devant les élus plusieurs dossiers régionaux, dont:

- Sécurité informatique
- Gestion administrative d'une Commune
- École obligatoire dans le Canton de Vaud
- Lutte contre les chardons
- Procédure pénale et administrative
- Problèmes d'ordre général dans les Communes
- Communication
- Formation des Conseillers communaux
- LIFT, de l'école au monde professionnel
- Projet éolien Essertines-sur-Rolle
- Décharge de matériaux inertes
- Règlement sur la protection des arbres

De même, la Préfecture a relayé les messages du Conseil d'Etat.





Assemblée des Syndics SAGGT

Il s'agit d'une réunion des Syndics des cinq communes de St-Cergue, Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins et Trélex (SAGGT). Les chefs des Exécutifs de ces villages se rencontrent dans un but d'harmonisation des échanges dans le cadre de leur travail. Rassembler les forces et la qualité des relations entre les 5 communes est un facteur clé pour les Exécutifs villageois.

Six séances se sont déroulées en 2023. Parmi les sujets traités ont figuré:

- Information sur les projets communaux,
- Echange sur la gestion administrative,
- Etat de situation du projet de construction de l'école du Bix, à Arzier-Le Muids,
- Organisation par la Jeunesse de Givrins de la Cantonale, fête de très grande dimension sur les terres de Givrins mais impliquant, de près ou de loin, les habitants de la région,
- Situation et avancement du Plan énergie et climat communal dans les différentes communes
- Passage au plan comptable MCH 2 dans les différentes Communes,
- Situation des écoles, crèches et UAPE dans les différentes Communes,
- Sécurité informatique dans les différentes Communes.

A cela s'est ajoutée, au mois de novembre, une séance d'échanges destinée à tous les élus Municipaux et aux Secrétaires municipaux.

Associations faitières des communes vaudoises

Le Canton de Vaud compte actuellement 300 communes. Celles-ci peuvent devenir membres de deux associations faitières pour défendre leurs intérêts vis-à-vis de l'administration cantonale et du Conseil d'Etat.

- UCV – Union des communes vaudoises
- ADCV – Association des communes vaudoises

Trélex est membre des deux associations et profite ainsi des formations et conseils des deux entités.





Rapport de Gestion 2023



POLICE ET SÉCURITÉ

Le Règlement communal de police est en cours de révision. Il sera soumis en 2024 à la Direction générale des affaires communales pour validation avant de le soumettre au Conseil communal.

Le poste mobile de la gendarmerie de Nyon assure une présence dans notre commune une fois par mois. Il stationne généralement devant le centre scolaire. Ses missions sont de lutter contre le sentiment d'insécurité, notamment via une patrouille qui se déplace à pied ou à vélo dans le village. La population est cordialement conviée à s'adresser aux gendarmes du poste mobile pour toute information ou soutien. Les dates de présence sont annoncées au pilier public et sur notre site internet.



De son côté, la société Sécuritas assume le travail de surveillance des bâtiments communaux et du domaine public.

Au niveau des déchets sur la voie publique ou en forêt, il est rappelé que:

- Les poubelles publiques ne sont pas un lieu pour déposer des déchets ménagers privés; tout abus doit être sanctionné.
- Les détritiques déposés à l'éco-point situé derrière la salle polyvalente sont souvent mal triés; la Municipalité est ainsi amenée à reconsidérer la pertinence de ces éco-points.
- Il doit être régulièrement rappelé à la population que la forêt n'est pas un lieu de débarras.

GRAVIÈRE

Pour la deuxième année consécutive, l'exploitant de la gravière a suspendu ses travaux d'extraction, en accord avec la Municipalité et les services cantonaux. La raison invoquée est la médiocre qualité du gravier de Trélex qui impose à l'entreprise de procéder à une étape supplémentaire de lavage qui ne sera possible qu'avec leur nouvelle installation prochainement mise en service à Gland. Un acompte annuel de CHF 200'000.- a été versé par l'exploitant à la Commune, selon convention. La réouverture de la gravière est programmée pour le printemps 2024 et les travaux ne dureront pas au-delà de fin 2027.





PÉNURIE D'ÉNERGIE

En octobre 2022, le Canton a mis sur pied l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) pour surveiller la situation relative au risque de pénurie d'énergie durant l'hiver 2022-2023. Des bulletins d'information hebdomadaires sont parvenus à l'administration concernant l'état de la situation énergétique du canton de Vaud, suivis de nombreuses demandes de la part du Canton. Sur requête de l'EMCC, les Communes ont pris des mesures face aux risques d'approvisionnement en gaz et en électricité.

Ainsi, la Municipalité a progressivement mis en place les outils suivants:

- Un Plan de continuité de l'activité (PCA) qui ambitionne de maintenir les prestations communales en situation dégradée; de garantir la transmission de l'information; de limiter les conséquences d'un événement majeur; et de répondre aux attentes des autorités fédérales et cantonales.
- Un Point de rencontre d'urgence (PRU), visant à ce qu'en cas de besoin et sur demande des Autorités cantonales la Municipalité puisse mettre rapidement sur pied un point de rencontre d'urgence à la salle polyvalente de Trélex. Ce PRU devait permettre de joindre les services de secours et accueillir la population.
- Des mesures d'économie d'énergie dans les quartiers où cela s'avère techniquement possible, soit dans les secteurs de la Violette, dans le pourtour des écoles et de la Gâchette. Là, l'éclairage public a été supprimé entre 23h et 5h du matin. De plus, les traditionnelles décorations de Noël ont été limitées au centre du village et les illuminations réduites à quelques heures chaque soir.
- Un Plan énergie et climat communal (PECC) qui, à plus long terme et une fois sortie de crise, verrait la Municipalité s'engager dans une démarche de transition énergétique.

Si l'hiver 2022-2023 s'est finalement bien passé d'un point de vue énergétique, notamment grâce à une météo favorable, il est nécessaire ici de relever les difficultés rencontrées par les Communes pour traiter l'avalanche d'informations, souvent lacunaires, des Autorités cantonales. Le manque de précision a souvent rendu difficile la compréhension du résultat attendu. Les greffes de Genolier, Givrins et Trélex se sont par ailleurs entraînés pour remettre à l'EMCC les dossiers dans les délais impartis.

En 2023, les signes annonciateurs d'une crise énergétique se sont faits moins présents, pour ne pas dire inexistantes. Cela n'empêche: le plan esquissé pour l'hiver 2022-2023 était prêt à être réactivé en cas de besoin. Cette vigilance a impliqué une certaine quantité de travail.





Rapport de Gestion 2023

FINANCES – FORÊTS – DOMAINES ET ALPAGES – ORPC – SDIS – COMMUNICATION – MONDE ASSOCIATIF – EXTENSION DU CÂD

Evelina GIROD

Municipale depuis juin 2020

Vice-syndique du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Membre du CODIR du Groupement forestier La Colline

Déléguée municipale auprès du Conseil intercommunal de:
L'ACP, l'ORPC, le PJV, le SDIS, la délégation feu, SODEFOR SA



Suppléante du délégué au Conseil intercommunal pour: L'AISGE, l'association du STI.

FINANCES

Comptes 2023

L'exercice 2023 affiche un excédent de recettes de	CHF 340'633.61
Alors que le budget prévoyait un excédent de charges de	CHF 195'362.00

Le préavis sur les comptes 2023 est présenté en juin 2024, conjointement au présent Rapport de gestion 2023.

Comptes 2022 (extraits du Préavis N° 02/2023)

Les comptes de la Commune 2022 se soldent par un excédent de revenus de CHF 10'379.- après amortissements, prélèvements et attributions sur les fonds de réserve, alors que le budget 2021 prévoyait un excédent de charges de CHF 565'837.-.

Les revenus de la Commune s'élèvent à 10'530'221.- contre des charges à CHF 10'519'842.-.

Pour l'exercice 2022, le ratio des charges sous contrôle direct de la Municipalité est de 32%, le solde étant reversé au Canton ou dans le cadre des Intercommunalités. Les rentrées fiscales quant à elles représentent 71% de la totalité des revenus.

Beaucoup de projets dans différents domaines (ressources en eau, bâtiments, foncier, routes) sont à l'étude, mais aucun gros investissement en 2022 n'est à relever.





Rapport de Gestion 2023



Sur le plan des recettes comptabilisées en 2022, il faut noter une importante correction concernant la gravière. L'entreprise qui exploite cette gravière a suspendu ses activités à Trélex depuis mi-2020, le temps d'installer une étape de lavage automatisée sur son site. La Municipalité avait négocié une rentrée fixe sous forme d'un acompte de CHF 200'000.- par année pendant cette période d'arrêt. En 2021, cette rentrée avait été comptabilisée comme un revenu, alors qu'elle correspond à une avance sur une extraction future. Lors du Conseil communal du 4 décembre 2022, un conseiller a relevé cette anomalie en demandant quelle était la contrepartie de cette avance et quel était le risque si le gravier ne pouvait être extrait. Actuellement, aucun document ne couvre ce risque. Cette écriture a été corrigée en 2021 et a comptabilisé l'avance de 2022 dans un compte passif transitoire «Passifs transitoires sur gravière-9259.321» de CHF 400'000.-, par précaution.

Le total des recettes fiscales a été plus élevé que prévu avec des acomptes cantonaux (facture sociale, péréquation horizontale, etc.) basés sur les impôts 2020. Aucun problème de liquidité n'est à retenir pour cette année.

Au niveau des charges, le coût de l'énergie a été moins élevé que prévu, grâce à un hiver clément.

Aucun emprunt n'a été contracté et aucun n'est arrivé à l'échéance en 2022.

Les acomptes prévisionnels 2022 demandés par l'Etat pour la Péréquation intercommunale et la cohésion sociale sont restées stables.

En résumé, malgré les incertitudes de nos jours, la Commune se porte bien financièrement.





Rapport de Gestion 2023

Arrêté d'imposition 2024 (extraits du Préavis N° 03/2023)

Les comptes 2022 de la Commune ont été bouclés avec un excédent de revenus de CHF 10'379.26.

De plus, les différents indicateurs confirment que la situation financière est maîtrisée.

Indicateurs	Résultat	Valeurs idéales	Appréciation
Capacité de financement de la dette	Négatif	>15% ou négatif	Excellent La Commune peut ramener son endettement net à zéro en 2 ans.
Capacité d'autofinancement	3.82%	>20%	Insuffisant Marge autofinancement insuffisante, mais réserve liquidité suffisante pour charges et investissements.
Degré d'autofinancement	57.74%	>80%	Moyen Marge autofinancement couvre partiellement les investissements nets.
Quotité d'intérêts passifs	0.39%	<5%	Bon La part des revenus consacrés au service de la dette.

Le résultat 2022 est particulier puisque, par mesure de précaution, la Municipalité a exceptionnellement provisionné CHF 400'000.- reliés à la gravière. En incluant ce montant dans le résultat 2022, les appréciations et ratios auraient été différents et meilleurs que ceux présentés.

Malgré les incertitudes dans le domaine de l'énergie et les effets positifs pour les communes concernant l'accord de la péréquation qui ne débiteront que dès 2025, mais au vu d'une situation financière équilibrée, la Municipalité préconise de maintenir l'arrêté d'imposition pour 2024 identique à l'année 2023, avec un taux d'imposition de 55.5%.



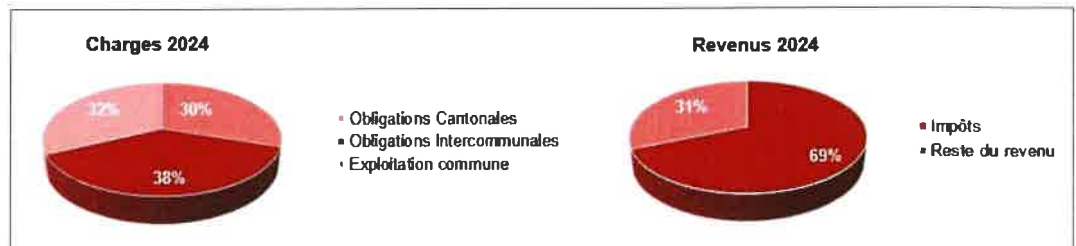


Rapport de Gestion 2023

Budget 2024 (extraits du Préavis N° 06/2023)

Le budget 2024 présenté se soldait par un excédent de charges de CHF 508'308.- après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve, soit une augmentation de charges de CHF 312'946.- par rapport au budget 2023.

Pour le budget 2024, le ratio des charges sous contrôle direct de la Municipalité est de 32% (CHF 3'666'803.-), le solde étant reversé au Canton ou dans le cadre des Intercommunalités. Les rentrées fiscales, quant à elles, représentent 69% (CHF 7'519'500.-) de la totalité des revenus.



En dépit des diverses inconnues de taille telles que le coût de l'énergie et l'évolution de la participation à la cohésion sociale, nous nous efforçons de faire un budget équilibré au plus proche de la réalité et de nos besoins. Dans ce contexte particulier, nous restons attentifs à nos finances communales.

Le Conseil communal a accepté le budget municipal 2024 tel que présenté, sous réserve des amendements suivants:

- Réduction du montant de la rubrique 110.3010 de CHF 46'340.-
- Réduction du montant de la rubrique 110.3030 de CHF 4'020.-
- Réduction du montant de la rubrique 110.3040 de CHF 5'355.-
- Réduction du montant de la rubrique 110.3050 de CHF 1'935.-

Soit un total de réduction de CHF 57'650.-, rubriques qui ne touchent que les ressources humaines.

- Une augmentation de la rubrique 110.3080 d'un montant de CHF 9'900.- a été accordée pour financer un accompagnement professionnel de la Municipalité dans le domaine des ressources humaines.

Avec ces amendements, le budget approuvé par le Conseil communal se solde par un excédent de charges de CHF 460'558.-.





FORÊTS

Don de forêt

Fait exceptionnel, en mars 2023, la Commune a reçu en don une parcelle de 1022 m² de bois de la part de Mme Véronique Monney, habitante de Givrins, contre le paiement des frais administratifs. La parcelle 325 se trouve sur le territoire communal de Trélex.

Groupement forestier La Colline



Pour la deuxième année de la réorganisation du Groupement, les détails de fonctionnement et d'organisation ont été finalisés. La collaboration avec les autres communes du triage fonctionne également très bien.

Au niveau des projets exceptionnels 2023, nous pouvons évoquer trois événements:

- 1) Deux zones ont été reboisées, au Bois Noir et au Bois de Ban avec l'aide d'une subvention de Almighty Tree, entité qui gère des fonds récoltés pour le changement climatique. L'organisation des bénévoles est également gérée par cette société et les bûcherons du Groupement forestier les ont accompagnés dans ces travaux. Au total 570 jeunes arbres ont été plantés.
- 2) Le Groupement forestier La Colline participe à un projet de science participative pour des forêts résilientes. Ce projet appelé *Mygarden* est un projet soutenu par la Commission européenne. L'objectif est d'évaluer la capacité de croissance et de régénération du sapin blanc et du hêtre au moyen de jardin expérimentaux répartis en Europe. Les informations recueillies aideront les forestiers à créer des forêts mieux adaptées au changement climatique.
- 3) Un chantier forêt-gibier a été effectué. Il s'agissait de créer des petites ouvertures en forêt afin de faciliter le tir des cerfs, en collaboration avec les chasseurs.





Rapport de Gestion 2023

Martelage-vente de bois

Les martelages ont été fortement diminués à cause du marché du bois. Le volume martelé pour les coupes forcées, chablis et bostryches, représente le 50% des exploitations.

Volume de bois martelés en m³

Secteurs par série	Feuillus	Résineux	Totaux
Génolier S1 Les Côtes/Bois Noir	404.5	310.6	715.1
Génolier S2 Les Agozats	4	364.1	368.1
Trélex S1 Bois de Ban/Main de Gingins	379.9	19.9	399.8
Trélex S2 Conriéry/Trélasse	4.6	203	207.6
Trélex S3 Trélasse pâturage		119	119
Givrins S1 Les Côtes/Monterêt	224.1	273.5	497.6
Givrins S2 Sollier/Givrine/Les Piles		537.3	537.3
Givrins S3 Coppettes/Givrine/les Piles pâturages		319.2	319.2
Totaux	1017.1	2146.6	3163.7

dont	chablis	1501.80
------	---------	---------

Vente de bois

Les ventes de bois sont inférieures aux années précédentes (en 2022 total de 5258 m³).

Volume de bois en m³

Assortiments	Volumes
Bois de service	1127.00
Bois de feu	549.00
Bois d'industrie	434.00
Bois copeaux feuillus	708.00
Bois copeaux résineux	405.00
Totaux	3223.00





Rapport de Gestion 2023

Murs de pâturages et clôtures



Concernant la réfection des murs de pâturages, les mètres linéaires suivants ont été réalisés:

La Trélasse	33m	(Trélex)
Coppettes-Sollier	33m	(Givrins et Trélex)
La Givrine-Trélasse	48m	(Givrins et Trélex)
La Genolière	27 m	(Genolier)

Le montage et démontage des clôtures d'alpage de la commune de Trélex sont confiés au Groupement forestier.

Personnel

L'apprenti engagé poursuit sa formation d'apprentissage.

Refuge forestier

En 2023, les locations du refuge n'ont pas diminué et le revenu de CHF 21'940.- pour 2023 se confirme. Cette valeur sera désormais reprise pour les budgets futurs.

Parc Jura Vaudois



Le Parc naturel régional Jura vaudois est devenu, au fil des ans, un acteur incontournable de développement durable. Son ancrage dans le territoire, son ouverture vers l'extérieur et son souci d'être à l'écoute des communes, des habitants et des différents milieux économiques, sociaux et environnementaux de la région en font un acteur apprécié et considéré par ses différents partenaires. C'est un bel outil de planification, de gestion et de mise en œuvre de nombreux projets dans la région.

L'année 2023 a été l'occasion de fêter les cinquante ans du Parc Jura vaudois. En effet, c'est le 1^{er} août 1973 que des propriétaires d'alpages situés entre les cols de la Givrine et du Marchairuz se sont unis à Pro Natura pour sceller, par une convention, la naissance du Parc jurassien vaudois.

En 2023, le PJV a élaboré les projets dont la réalisation doit intervenir entre 2025 et 2028. Ces projets prendront la forme d'actions concrètes pour sauvegarder et promouvoir les richesses naturelles, paysagères et culturelles.

Parmi tous les projets portés par le Parc Jura Vaudois, Trélex participe chaque année à l'entretien des murs de pierres sèches, comme signalé plus haut.

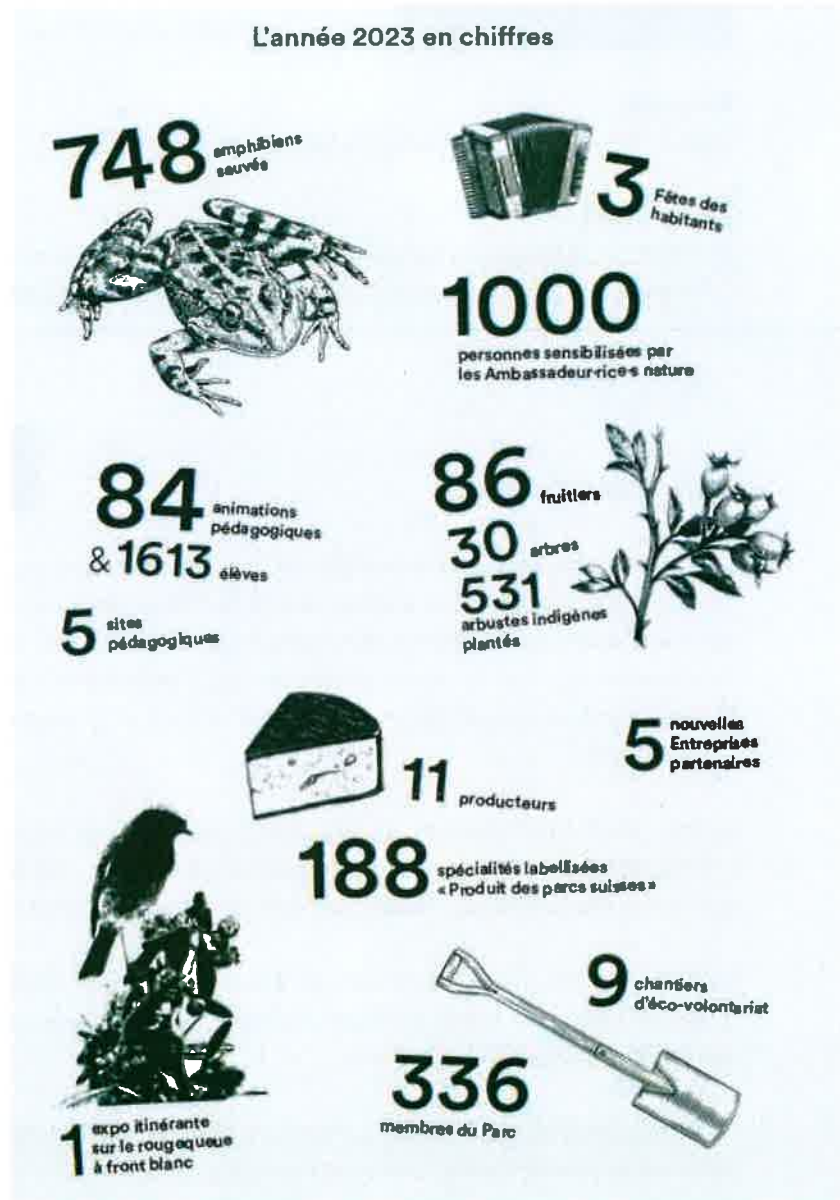




Rapport de Gestion 2023

La Commune a aussi participé à l'action contre le laurrelle. Dans le cadre de son plan d'action biodiversité 2019-2023, le Canton de Vaud a alloué une subvention à l'attention des communes et des propriétaires privés qui souhaitent arracher les laurelles, plantes exotiques envahissantes, pour les remplacer par des arbustes indigènes.

Le PJV a soutenu cette initiative en complétant la subvention cantonale et en finançant une partie des coûts liés aux plantations. En 2023, 52 propriétaires privés dans 9 communes, se sont annoncés afin d'obtenir la subvention. Durant l'hiver 2023-2024, 964 mètres de laurelles ont été arrachés et remplacés.





DOMAINES ET ALPAGES

En 2023, le nouveau garde forestier Daniel Kolly a effectué sa deuxième année comme responsable de l'entretien de nos forêts et de nos alpages. Nos quatre alpages (la Borsatte, la Vuarne, la Conriéry et la Trélasse) sont loués uniquement à des amodiataires trélesiens pour la partie estivale.

La Commune possède aussi plusieurs terrains agricoles qu'elle loue à cinq agriculteurs trélesiens. Elle doit revoir le contrat de bail tous les six ans, ce qui fut le cas en 2023. Ces contrats sont soumis aux règles de droit public de la Loi fédérale sur le bail à ferme agricole et de la Loi cantonale d'application. Cette loi définit la durée du bail minimal et le montant du fermage.

Travaux

Chaque année, divers travaux sont entrepris dans nos chalets d'alpage afin d'entretenir nos bâtiments.

A la Trélasse nous avons changé le boiler et réglé une fuite d'air à la source de l'eau. La remise en état du chemin de ce même alpage a été réalisée.

A la Borsatte nous avons remis en état des vire-vents. Il a été créé un layon (sentier de forêt) permettant aux véhicules du Groupement forestier de passer sans encombre, notamment pour refaire les clôtures.

Au Vuarne, nous souhaitons remettre à jour la courtine à fumier. Cette opération n'a malheureusement pas été possible en 2023 et a été repoussée à 2024.

Dans nos quatre alpages, nous révisons toutes les toitures chaque année. Les toits dans le Jura sont très sollicités et doivent être annuellement entretenus après l'hiver.

La mise en place et le démontage des clôtures d'alpage sont gérés par le Groupement forestier. Tout s'est bien passé en 2023.





Rapport de Gestion 2023

Remise des clefs d'alpage

La remise des clefs d'alpage se fait deux fois par année, selon les contrats de bail sur 6 mois.

En mai, la Municipalité effectue la tournée des alpages pour l'ouverture des chalets en présence des amodiataires. Elle s'assure que les locataires puissent prendre possession des lieux en bonnes conditions.

En octobre se déroule la même tournée pour la clôture des chalets et permet de passer en revue les possibles réparations ou rénovations.

Un procès-verbal est systématiquement rédigé par une collaboratrice administrative lors de chaque tournée et pour chaque chalet d'alpage.



PROTECTION CIVILE (ORPC)



Protection civile
District Nyon

Le commandant de l'ORPC, le lieutenant-colonel Joël Tobler, a pris ses quartiers au centre d'engagement de Prangins le 1^{er} mars 2023, ce qui a permis à notre collègue Jean-Claude Bays de poser sa casquette de commandant ad interim.

Au niveau organisationnel, l'année 2023 est à considérer comme une année de transition: transition vers une stabilité interne retrouvée; transition vers un bâtiment conforme; et transition vers une réforme cantonale qui n'est pas encore formellement décidée et dont les détails restent encore flous.

Malgré le retour à une année presque normale, le Plan d'engagement 2023 a une nouvelle fois été bien rempli: 3178 jours de service ont été produits par les astreints de notre district, à raison de 2103 jours consacrés à la formation (CR); 225 jours pour les interventions en situation d'urgence (ISU); et 850 jours pour les interventions en faveur de la collectivité (IFC).





Rapport de Gestion 2023



SDIS NYON-DOLE

Depuis la création de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle le 1^{er} janvier 2014, tous les budgets ont été établis dans une perspective d'économie, en recherchant les effets de synergie chaque fois que cela était possible, mais sans perdre de vue la nécessité de doter le SDIS de moyens performants pour fournir les prestations attendues.

Pour rappel, le financement du fonctionnement du SDIS Nyon-Dôle est réparti uniformément entre l'ensemble des habitants des 18 communes, en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, selon les données SCRIS.

Site de Genolier

Effectif au 1^{er} janvier 2023: 33

Effectif au 1^{er} janvier 2024: 33

Réparti de la façon suivante en 2023:

Officiers:	8
Sous-officiers:	5 dont 1 femme
Sapeurs:	19 dont 6 femmes
Recrue:	1

11 porteurs d'appareils respiratoires sont formés et 2 nouveaux débutent leur cursus de 18 mois en 2024. Aussi, 15 chauffeurs poids lourds (cat. C ou C1 ou C1-118) sont formés et un nouveau effectue sa formation en 2024.

La commune de Trélex a sollicité le SDIS pour:

- sécuriser le brûle-sapins le 14 janvier 2023.
- sécuriser le feu de joie et le cortège aux lampions le 31 juillet 2023.

Interventions

Du 01.01 au 31.12 2023, les sapeurs-pompiers du DPS et DAP de l'OI - (organe d'intervention) de Genolier sont intervenus à 37 reprises, réparties comme suit:

Feux	9
Sauvetages	5
Inondations	13
Alarmes automatiques	6
Pollutions	3
Accident	1





Rapport de Gestion 2023

Répartition géographique

Genolier	16
Givrins	7
Trélex	13
Autre	1

70% de ces alarmes ont eu lieu le jour, entre 06h et 18h; 30% la nuit entre 18h et 06h. Enfin, 65% ont eu lieu en semaine et 35% durant le week-end.

Interventions les plus marquantes en 2023

- Inondation de la salle informatique au sous-sol du nouveau dépôt NStCM à la suite d'un orage. Conséquences: arrêt total du trafic ferroviaire durant 3 jours entre Nyon et Genolier.
- Feu d'habitation et son garage attenant à Trélex. Conséquence: couple âgé à reloger.
- Un double incendie criminel quasi simultané à l'école de Genolier bouté par une élève déscolarisée.

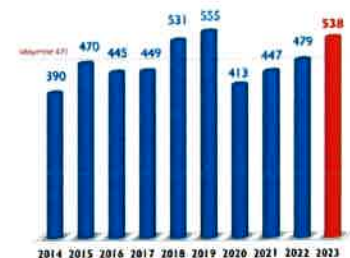
Les 37 interventions ont nécessité un total de 405 heures de travail.

Une très grosse augmentation du nombre d'interventions entre 2022 et 2023 est à relever, > 17 interventions en 2022, 37 en 2023 (+217 %).



Statistiques 2023 du SDIS Nyon-Dôle

Au niveau de l'organisation régionale du SDIS Nyon-Dôle, l'année 2023 se traduit par 538 interventions, soit 59 cas de plus que l'année précédente (+12%). Ce résultat est dû à l'augmentation des inondations, des pollutions et des interventions techniques. Les incendies sont, par contre, en diminution. Ces interventions ont mobilisé les intervenants pendant 5'000 heures (+19%).





Rapport de Gestion 2023

COMMUNICATION

Instauré en 2023, le dicastère de la Communication comprend tant les informations diffusées à l'interne (Conseil communal) qu'à l'externe (publications), mais œuvre également au maintien d'un lien privilégié entre les Autorités du village et les diverses associations.

Communications imprimées à la population



Avec l'aide d'une agence spécialisée, la Municipalité a choisi de dépolssiérer ses communications imprimées. La première action fut d'imprimer et envoyer à ses partenaires des cartes de vœux pour la fin d'année 2022. Idem en 2023. Aussi, la Municipalité a opté pour la création de deux supports différents lorsqu'il s'agit de communiquer de manière officielle à ses administrés: *L'Actu* et *L'Info*.

En cette année 2023, *L'Actu*, publication remplaçant l'ancien bulletin communal *Trélex Info*, a paru à 11 reprises: 3 fois dans un feuillet d'une page recto-verso contenant diverses informations (août, septembre, décembre); 8 fois dans un feuillet d'une page recto contenant une seule information. A cela il faut ajouter la publication d'une édition de *Trélex Info* (ancienne maquette) en mars 2023.

L'Info, elle, a paru à une seule reprise. Cette publication spécifique peut être considérée comme un bilan de leurs activités fait par les municipaux aux habitants non élus au Conseil communal. Cette *Info* permet à ces administrés de mieux appréhender les activités récentes et les projets à venir.

Communications digitales

Si pour l'heure les communications se font essentiellement sur supports imprimés, une réflexion portant sur de nouveaux supports digitaux a été enclenchée en 2023. L'année 2024 verra l'aboutissement de cette stratégie.





Communication du Conseil communal

La nouvelle charte graphique choisie pour les communications imprimées et destinées à la population sert également, depuis 2023, aux communications destinées au Conseil communal. Préavis et Rapport de gestion 2022 et 2023 ont ainsi bénéficié du nouvel habillage graphique.

Livre historique

En 2022, après avoir constaté que les stocks du livre historique de 1981 seraient épuisés rapidement, la Municipalité a souhaité concevoir un nouvel ouvrage consacré au village. Pour ce faire, elle a mandaté plusieurs professionnels du livre, qu'ils soient journalistes-rédacteurs, graphiste ou photographe. Parmi cette équipe de quatre professionnels, deux habitaient le village (Patrick Testuz et Rodolphe Haener) et l'un y travaillait dans son agence de communication Publium SA (Thomas Marchand). Seul le photographe Sigfredo Haro n'était pas du village (Nyon). Pour encadrer cette équipe de professionnels, un Comité de rédaction a été mis sur pied, composé de Pierre Hofmann et Evelina Girod (Municipalité), François Vautier (président du Conseil communal), Philippe Desponds et Bastien Morax (conseillers communaux). Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises pour participer au choix des sujets, à la recherche d'archives et aux relectures et corrections de l'ouvrage.

Après des mois de travail, le livre a paru en octobre 2023. Il a été offert aux membres du Conseil communal lors de la séance du 12 octobre 2023. Le livre a été imprimé à 1500 exemplaires par une entreprise locale et est en vente à l'administration communale.

Ce livre a été pensé pour avoir une durée de vie d'une quinzaine d'années.





VIE ASSOCIATIVE

Bien que le lien n'ait jamais été rompu, la nouvelle stratégie de communication a impliqué une présence accrue auprès des associations du village pour les encourager et les soutenir par voie financière ou par la mise à disposition d'infrastructures.

Il est à noter la renaissance de la Jeunesse de Trélex en 2023. Cette société bénéficie désormais d'un local mis à disposition par la Commune dans les abris PC.

Les Festifs, eux, poursuivent leurs activités pour l'intérêt du village. Cette association bénéficie d'une aide de CHF 1.- par habitant et dispose d'un local dans l'abri PC.

La société Omnisports de Trélex, après une trêve de ses activités imposée par les mesures sanitaires liées au Covid, a organisé un Open de badminton en septembre 2023.

La Troupe de théâtre de Trélex (TTT) était, en 2023, en pleine réorganisation. Sa renaissance devrait intervenir en 2024.

La Commune soutient ses associations qui participent à la vie du village. Elle est aussi donatrice de manière ponctuelle de soutiens financiers et/ou logistiques à diverses structures ou projets régionaux. Elle a ainsi octroyé pour CHF 5'330.- de dons; CHF 14'460.70 de cotisations; CHF 21'547.30 de subventions. Les comptes 110.3190 Cotisations & Divers, 110.3650.2 - Dons 110.3650.1 et Subventions détaillent ces chiffres.

La Municipalité a organisé au mois de décembre une exposition des peintures de l'artiste trélésien Georges-Roger Dubois à la salle de la Tour, à l'administration communale.





CHAUFFAGE À DISTANCE

En 2023, la Municipalité a décidé de pousser plus en avant le projet d'extension du chauffage à distance (CàD) du village, qui alimente actuellement les bâtiments publics. Cette extension fait par ailleurs partie du Plan énergie et climat communal (PECC) de Trélex. Diverses études entamées en 2023 et poursuivies en 2024 diront si une extension vers les habitations privées est envisageable.

Historique:

- 2008: Alors que le chauffage à distance est en projet, le Conseil communal décide de ne pas l'étendre aux clients privés. A cette époque, le contexte énergétique était différent.
- 2009: Mise en place du chauffage à distance et liaison avec les bâtiments communaux.
- 2021: Réalisée avec un bureau d'ingénieurs, une étude confirme la sous-exploitation du CAD.
- 2022: Mise en place du Plan énergie et climat communal (PECC), proposant aux Communes plusieurs plans d'action, dont l'usage et le développement d'un CAD.
- 2023: Mme Evelina Girod assure, au sein du collège municipal, la tâche de mener à bien le développement du réseau de chauffage à distance.





Rapport de Gestion 2023

CONSTRUCTIONS - URBANISME - RÉGION DE NYON - RAT

Mme EVELYNE VOGEL

Municipale depuis le 1er juillet 2016

Membre du CODIR du Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)

Déléguée municipale auprès du Conseil intercommunal de:
Région de Nyon, l'association du STI, Nyon Région Tourisme,
l'AISGE, l'APEC (suppléante)



Suppléante du délégué au Conseil intercommunal pour l'ACP, l'ARAS, l'ORPC, le SDIS Nyon-Dôle,
le Groupement forestier La Colline

CONSTRUCTIONS

- 26 permis de construire ont été délivrés en 2023 pour un montant total de CHF 10'979'500.-. Parmi ces permis, 10 ont concerné des installations de pompes à chaleur air/eau en remplacement d'un chauffage à mazout ou électrique.
- 31 demandes d'installation de panneaux photovoltaïques ont été déposées. La grande majorité (27) concernait des habitants installés dans le village avant 2020. Une minorité (4) concernant des nouveaux habitants.

Certaines demandes d'autorisations ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique avec consultation des plans durant les 30 jours d'affichage au pilier public. Pour des demandes de peu d'importance, la procédure est simplifiée. Cependant, pour ces demandes, il est exigé des requérants d'informer les propriétaires voisins en leur présentant les travaux prévus et en leur demandant d'apposer leur signature sur les plans pour signifier leur accord.

Nous avons remarqué, cette année encore, une légère augmentation de recours nécessitant l'intervention d'un avocat-conseil pour accompagner la Municipalité dans divers dossiers, notamment ceux concernant les constructions de nouvelles habitations. Ce constat se reflète d'ailleurs dans les comptes sous la rubrique «Administration».





URBANISME

Les Migerendes

Le 12 octobre a eu lieu la remise officielle de la parcelle 15, au lieu-dit les Migerendes, à la Commune de Grens.

Un premier préavis d'intention (Préavis N° 02/2020) d'opérer ce transfert avait été présenté au Conseil communal dans le but d'entamer les démarches. Un deuxième préavis (Préavis N° 02/2022) concernant l'adoption de la modification de la limite territoriale avait été adopté par les conseillers communaux. La Municipalité de Grens devait également obtenir l'approbation de son Conseil général, chose faite.

Cette enclave de 7'325 m² est donc officiellement amputée du territoire de la Commune de Trélex.



De gauche à droite: Lucia Conti (Secrétaire municipale de Trélex); Pierre Hofmann (Syndic de Trélex); Erika Brocher-Hurner (Secrétaire municipale de Grens) et Isabelle Jaquet (Syndique de Grens).





Le PACom

Le 9 novembre 2023 a eu lieu, dans la salle polyvalente comble, une présentation du Plan d'affectation communal (PACom), document légal chapeauté par le Canton de Vaud. Les habitants du village, venus en nombre, ont pu poser quantité de questions et mieux saisir les enjeux d'une telle remise à niveau de ce plan faisant autorité. Le PACom, qui touche chacune des communes, doit être renouvelé, théoriquement, tous les 15 ans.

Selon les directives du Canton, ce plan d'affectation règle le mode d'utilisation du sol en définissant des zones d'une Commune. Constitué d'un plan, d'un règlement et d'un rapport selon l'article 47 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), il définit également la mesure de l'utilisation du sol et le degré de sensibilité au bruit.

Après de longs mois de travaux, aidée en cela par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), la Municipalité de Trélex a mis à l'enquête publique le nouveau PACom et le Règlement sur le Plan d'affectation communal et la police des constructions, du 23 février au 25 mars 2024.





Rapport de Gestion 2023



RÉGION DE NYON

La Région de Nyon compte désormais 41 membres depuis l'arrivée de la commune de Crans qui a rejoint l'association en juillet 2022. Active dans les thèmes de la Mobilité, l'aménagement du Territoire, le développement du Tourisme, sponsorisant la Culture ou le Sport, promulguant les actions en faveur de l'Environnement, ou soutenant les démarches pour le développement Économique, Région de Nyon participe également en tant que partenaire aux rencontres du Grand-Genève englobant le canton de Genève et les départements français de l'Ain, du Jura et de la Haute-Savoie.

Le but est de parvenir à une planification du Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA). Le bénéfice de cette collaboration étroite peut être démontré par la réalisation du CEVA, par exemple, permettant de relier Annemasse depuis les terres vaudoises en une quarantaine de minutes par le train. Le Conseil intercommunal (CI) est l'organe délibérant de la Région de Nyon, constitué des représentants des exécutifs et des délibérants des communes membres.

En 2023, le Conseil intercommunal de Région de Nyon s'est réuni à trois reprises pour débattre, notamment, de 9 préavis. Parmi ceux-ci, un Plan de promotion pour la mobilité (2024-2026) dont la participation des communes s'élève à CHF 120'000.- par an; un soutien des communes au futur complexe multisports de Colovray (Nyon) pour un montant de CHF 1,5 million (soit 4,5% de la facture totale). Notons également, fait historique, le refus d'un préavis, à savoir une demande de crédit de CHF 127'410.- pour le développement du registre régional des entreprises (RRE). Le rapport de minorité, qui aura su convaincre l'assemblée, a été initié et signé par la municipale de Trélex Evelyne Vogel.

Le Conseil intercommunal a également eu à traiter trois interpellations, dont celle du Trélésien François Vautier, intitulée *Télé-Dôle, le Lapin blanc, où en sommes-nous?*

CIMETIÈRE (en charge depuis mai)

Des travaux de rénovation des deux portails ont été exécutés en 2023. Le réaménagement général du cimetière est en cours, ainsi que le futur règlement.





MOBILITÉ RÉGIONALE

Navettes Cristal

Le 5 octobre, Trélex a accueilli sur son territoire, pour un test, les navettes Cristal. Outre le fait d'être mû par des électrons, le minibus Cristal du constructeur alsacien Lohr Industrie est aussi compact qu'une voiture (4,20 m de long) et s'adapte à la demande. Si une navette transporte quatre passagers assis et jusqu'à quatorze debout, deux à trois unités attelées en convoi chargent de 28 à 42 personnes. L'accouplement automatique se fait en deux minutes. L'engin en solo, d'une autonomie de 120 à 170 km, se faufile aisément dans les centres-villes exigus. Le minibus Cristal circule depuis fin 2021 en France, dans les rues d'Ajaccio, Avignon, Orange et Saverne. L'Allemagne étudie l'homologation en convoi.



Si les navettes Cristal sont venues en démonstration à Trélex, c'est parce que, avec les communes de La Rippe, Chésereux et Gingins, Trélex étudie la possibilité, à terme, de créer une liaison horizontale reliant les villages du pied du Jura et le centre commercial de Signy. Aujourd'hui, pour s'y rendre, il est nécessaire de descendre en train à Nyon pour remonter en bus à Signy.

Le constructeur est aujourd'hui à la recherche de partenaires pour étendre son réseau.

Pistes cyclables

L'année 2023 a vu s'ouvrir de premières négociations avec la commune de Duillier et Région de Nyon pour améliorer le tronçon de mobilité douce allant des champs trélesiens, au sud de la commune, au nord de Nyon (Calève), en passant par le territoire de Duillier. Ce tronçon optimal pour les cyclistes, empruntant le tunnel autoroutier, devrait être recouvert d'une couche de bitume.

Vélos en libre-service

En 2023, la commune de Trélex a approché Région de Nyon pour la création d'une halte de vélos PubliBike à la gare. Cette perspective doit cependant prendre en considération les travaux de rénovation de la gare trélésienne par l'entreprise Nyon-St-Cergue-Morez. Cette rénovation doit intervenir dans les prochaines années. Cependant, une station PubliBike sera opérationnelle en 2024 comme promis par Région de Nyon.





RÉSEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES



La loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006 a pour but d'assurer sur tout le territoire du canton une offre suffisante permettant aux parents de confier leurs enfants dans des structures adaptées afin de concilier la vie familiale et la vie professionnelle. Sur cette base des réseaux se sont constitués sur tout le territoire cantonal. Ils sont au nombre de 32 actuellement.

Trélex fait partie de l'association intercommunale constituée de 16 communes créant ainsi le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) chargé de l'accueil de jour des enfants de 2 mois à 12 ans. Les Communes membres sont: Arzier-Le Muids, Begnins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Genolier, Givrins, Gland, Le Vaud, Longirod, Marchissy, Prangins, St-Cergue, St-George, Trélex et Vich.

Le RAT est le garant du bon fonctionnement et développement de l'ensemble des structures d'accueil de ces 16 communes vis-à-vis du Canton, de la reconnaissance de ce réseau et des subventionnements accordés par rapport aux exigences de la loi. Le RAT coordonne également un plan de développement de l'offre en places d'accueil, définit une politique tarifaire garantissant à la population des communes membres des tarifs identiques pour chaque type d'accueil et l'accessibilité géographique et financière des prestations tout en maintenant les compétences et connaissances actives dans chaque structure affiliée et en préservant le projet pédagogique et les spécificités propres à chaque entité. De plus, le RAT assure la gestion de la structure de l'Accueil familial de jour (AFJ).

Trois nouvelles structures d'accueil ont été inaugurées en 2023 à Gland (Bee'Happy, Colibri-Borgeaud) et Vich (Do Ré Mi'el).





Rapport de Gestion 2023

En 2023, le cumul des heures d'accueil s'est monté à 2,461 millions (+ 10%) pour les 2433 enfants inscrits dans l'ensemble des communes du RAT. A Trélex, le nombre d'heures fournies par la crèche Graines de Marmots a été de 73'178, chiffre stable. Il se trouve au total 29 places d'accueil par jour (5 bébés, 7 trotteurs, 7 galopins et 10 grands). Soixante enfants ont été accueillis sur toute l'année 2023. Le taux de fréquentation moyen est de 95%.

Les heures fournies par l'UAPE Graines de Marmots a été 64'949, chiffre là encore dans la lignée de l'année 2022. Elle a une capacité d'accueil de 84 places au total. 60 enfants (1-2P et 5-6P) ont été accueillis au rez et au premier étage du Bâtiment de l'enfance et 24 enfants (3-4P) l'ont été dans l'annexe sous l'école des Marmouzets.

Concernant les enfants de Trélex, différents chiffres peuvent être articulés:

- 12 enfants du village sont accueillis par des accueillantes et accueillant en milieu familial
- 18 enfants du village fréquentent la crèche-garderie Graines de Marmots
- 5 enfants du village fréquentent les crèches de Vich, Begnins ou Gland
- 32 enfants du village fréquentent l'UAPE Graines de Marmots
- 10 enfants du village fréquentent, durant les vacances scolaires, le Centre aéré de Graines de Marmots

Au nombre de 101, les accueillantes en milieu familial (AMF), anciennement appelées «Mamans de jour», sont recrutées sur l'ensemble des 16 communes pour accueillir 686 places. Les tranches horaires hebdomadaires de l'accueil étant très différentes pour répondre aux besoins des parents, une place disponible chez l'AMF peut être occupée par plusieurs enfants sur la semaine.

Le nombre d'accueillantes reste stable depuis plusieurs années. Trélex dispose de trois AMF sur son territoire, dont un couple. Les personnes qui accueillent dans leur foyer et contre rémunération des enfants doivent y être autorisées. Des coordinatrices sont engagées afin d'exercer les tâches découlant du régime d'autorisation et de surveillance. Les directives cantonales en la matière sont strictes. Pour l'année 2023, les AMF ont accompli 679'043 heures d'accueil, soit 469'808 pour le préscolaire et 209'235 pour le parascolaire. Afin de garantir la politique tarifaire basée selon les revenus annuels bruts des parents, le RAT effectue le travail de contrôle pour l'ensemble du réseau. Pour l'année 2023, les communes ont ainsi pu recevoir un montant de CHF 189'185.75 en retour, représentant l'excédent de charges d'accueil perçues, pour leurs habitants.

Vice-présidente du Comité de direction, Evelyne Vogel a participé à 18 séances ordinaires. Mais aussi à 34 séances de travail, traitant de divers domaines, dont:

- 2 séances du Conseil Intercommunal
- Diverses rencontres avec le Comité des structures d'accueil du réseau
- Inauguration de trois nouvelles structures à Gland et Vich
- Diverses séances d'entretien d'embauche pour le poste de coordinatrice à l'inclusion
- Diverses séances dans le cadre du dicastère AMF





Rapport de Gestion 2023

DÉCHETS - EAU - ROUTES - INFORMATIQUE

Cédric MARZER

Municipal depuis le 1^{er} juillet 2016

Président du CODIR de l'APEC

Membre du conseil d'administration du NStCM

Délégué auprès de la déchèterie intercommunale

Délégué municipal auprès du Conseil intercommunal de:

Le RAT, la SADEC, la SAPAN et la SANE SA



Suppléant du délégué au Conseil intercommunal pour le PJV

PECC

La Municipalité s'est engagée dans son programme de législature à mener un Plan énergie et climat communal (PECC). Le PECC est un accompagnement technique et financier de la part du Canton destiné à faciliter l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'une politique énergétique et climatique transversale. Le détail de ce programme peut être consulté à l'adresse suivante:

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc>

En 2023, la Commune a achevé la phase 2 du programme (Elaboration, choix des actions, démarche participative).

Les actions retenues par la Municipalité dans le cadre du PECC sont les suivantes:

- Mettre en place une Commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité
- Créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité
- Former les élues et les élus et le personnel communal
- Favoriser la participation et l'engagement de la population
- Réduire la consommation de l'éclairage public
- Planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal
- Développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable
- Développer la production d'électricité photovoltaïque
- Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piétonnes, les piétons et les vélos.
- Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques
- Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Protéger la santé de la population des atteintes dues à la canicule.





Rapport de Gestion 2023

Le document finalisé du PECC a été remis au Canton au cours de l'été 2023. Il est consultable à l'adresse suivante: <https://www.trelex.ch/net/com/5730/Images/File/PECC%20Finalise-site.pdf>

Il convient de relever que l'élaboration de ce document a nécessité un travail conséquent non seulement de la part de notre mandataire, la HES-SO, mais aussi de notre administration et de notre Municipalité.

Certaines actions réalisées dans le cadre du PECC ont pu avoir lieu en 2023 déjà: réalisation du Préavis N° 04/2023 (pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Farandole), lancement du projet Group-it, planification d'une piste cyclable en direction de Nyon et planification énergétique (étude de la planification intégrée dans le document finalisé du PECC et développement du chauffage à distance à venir).

Préavis N° 04/2023 - Demande de crédit de CHF 176'000.- pour la pose d'une installation photovoltaïque sur le toit du collège de la Farandole

Un potentiel important de surfaces utilisables pour la pose de panneaux photovoltaïques a été identifié en toiture de nos bâtiments scolaires. En effet, à ce jour seul le bâtiment de l'enfance, propriété de l'AISGE, possède une telle installation. Il reste ainsi trois bâtiments présentant des surfaces intéressantes: le collège de la Farandole, la salle polyvalente et le bâtiment des Marmouzets.

Une analyse de la toiture de ces trois bâtiments a mené à la conclusion qu'il est opportun d'installer dans un premier temps une surface maximum de panneaux sur le bâtiment de la Farandole puis d'étendre par la suite la production aux deux autres bâtiments. En effet, dans le cas de la salle polyvalente et du bâtiment des Marmouzets, il conviendrait de refaire la toiture avant de réaliser une installation photovoltaïque et ces travaux retarderaient de plusieurs mois, voire plusieurs années, la mise en service de l'installation photovoltaïque si l'on souhaitait réaliser les trois bâtiments en même temps.

Suite à l'acceptation du préavis lors du Conseil communal du 22 juin 2023 prévoyant la pose d'une installation photovoltaïque sur le toit du collège de la Farandole, les travaux ont pu commencer au cours de l'automne et la mise en service des 401 m² de panneaux photovoltaïques a eu lieu début 2024.

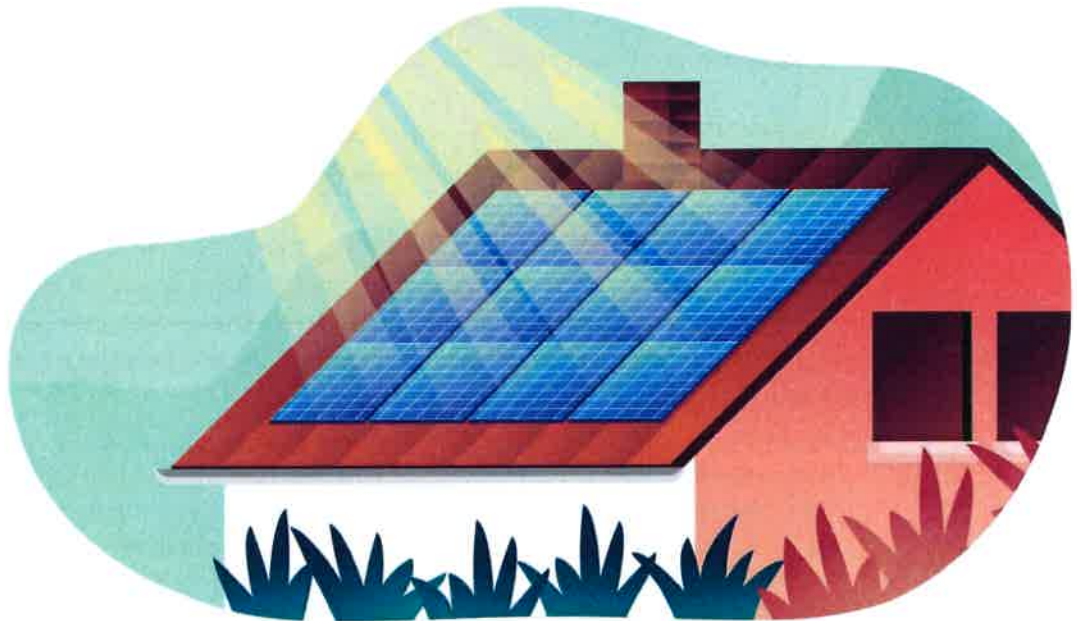




Group-it

En association avec la HES-SO Valais, la Commune a lancé le projet «Group-it» à Trélex (<https://www.group-it.ch/>). Ce projet a pour objectif de développer la part de production photovoltaïque chez les privés en les aidant à planifier la pose de panneaux solaires sur leur habitation.

Une séance publique s'est tenue le 14 septembre 2023 qui a rencontré un grand succès. Par la suite, 45 personnes se sont inscrites pour participer au projet.





DÉCHETS

Ordures ménagères

Le tonnage d'ordures ménagères, en nette diminution depuis l'introduction de la taxe au sac, a augmenté en 2020 (COVID), avant de repartir vers la baisse.

2013	263 tonnes	
2014	153 tonnes	-110 tonnes
2015	132 tonnes	-21 tonnes
2016	150 tonnes	+18 tonnes
2017	138 tonnes	-12 tonnes
2018	126 tonnes	-12 tonnes
2019	117 tonnes	-9 tonnes
2020	132 tonnes	+15 tonnes
2021	130 tonnes	-2 tonnes
2022	129 tonnes	-1 tonne
2023	122 tonnes	-7 tonnes

Déchets méthanisables

La collecte des déchets méthanisables permet de valoriser nos déchets dans les installations de Lavigny en produisant du biogaz, de l'engrais liquide et du compost.

Les déchets méthanisables collectés sont les suivants: tous les déchets compostables ménagers (légumes, épluchures, déchets de cuisine, fruits, agrumes, marc de café, fleurs, œufs, reste de repas crus et cuits, viande et os, poissons), vaisselle compostable, gazon, déchets de jardin, feuilles mortes, terreau, litières d'animaux domestiques. La collecte est effectuée toutes les 2 semaines en novembre, décembre, janvier, février et tous les lundis de mars à octobre.

Le tonnage récolté en 2023 s'élève à 135 tonnes (+16 tonnes). L'augmentation du tonnage peut être expliquée par un été 2022 très sec qui avait limité la pousse.

La SADEC verse une ristourne annuelle aux communes ayant mis en place une collecte des déchets méthanisables. Cette ristourne s'élève à CHF 21'767.25 pour 2023.





Rapport de Gestion 2023

Eco point de Trélex

Les tonnages récoltés à l'écopoint de Trélex sont les suivants:

Papier:	6 tonnes
Verre trié:	11.7 tonnes

Déchèterie intercommunale de Gingins

Les tonnages récoltés à la déchèterie intercommunale pour les trois communes de Gingins, Chéserey et Trélex sont les suivants:

Déchets encombrants:	71.84 tonnes (-18)
Alu/Fer blanc/fer léger:	52.9 tonnes (+7.5)
Déchets compostables:	490 m ³ (-455)
Bois:	108 tonnes (+4)
Papier:	215 tonnes (-5)
Déchets inertes:	106 m ³ (+5)
Verre trié:	153 tonnes (-32)
Plastique:	60.5 tonnes (-2.4)

Taxe forfaitaire – Principe de financement

La taxe de base doit couvrir les frais liés à la gestion des déchets valorisables, y compris les infrastructures, le gardiennage, les frais administratifs, les transports et traitements, etc. Si la rétrocession de SADEC ne couvre pas les frais liés aux transports et traitements des déchets incinérables, la taxe de base doit intégrer les frais non couverts.

En bref, la somme des taxes prélevées ne doit pas être inférieure, à moyen terme, au coût total de l'élimination des déchets urbains.

La rétrocession SADEC, ainsi que la taxe forfaitaire de CHF 100.-, ont permis en 2023, et ce pour la troisième année consécutive, d'assurer le coût d'élimination selon les directives.

Sont couverts par l'impôt uniquement les déchets spéciaux ménagers (y compris les inertes), les carnés et les déchets du nettoyage des routes.

Les habitants âgés de 0 à 18 ans, et de 18 à 25 ans en formation, les bénéficiaires d'aides sociales ainsi que les réfugiés sont exonérés de la taxe forfaitaire. Ceci a concerné 404 personnes en 2023.





Rapport de Gestion 2023

SADEC



La SADEC est une société anonyme qui s'occupe, entre autres, du transport depuis Gland, du traitement et de l'incinération des déchets urbains de la commune de Trélex.

La station de transfert route-rail destinée à l'acheminement ferroviaire des ordures ménagères depuis Gland jusqu'à l'usine d'incinération de TRIDEL est opérationnelle depuis le printemps 2016.

Un total de 121.62 tonnes d'ordures ménagères incinérables ont été collectées à Trélex au cours de l'année 2023.

Rétrocession finale 2022 et acomptes 2023

Le montant final de la rétrocession 2023 s'est établi à CHF 336.38 HT/tonne. Le montant de l'acompte qui sera versé aux communes en 2024 a baissé à CHF 320,00 HT/tonne.

EAU

Eau potable



L'alimentation en eau de boisson de Trélex est assurée à la fois par les sources situées à Combe Froide et par le lac par l'intermédiaire de la SAPAN et la station de pompage des Migerendes. Depuis 2017, les ressources en eau de Trélex et les ressources en eau de St-Cergue sont exploitées en commun.

L'été 2023 a été moins sec que l'été 2022. La commune de Trélex n'a pas émis de restriction d'eau mais a invité ses habitants à modérer leur consommation pour soulager les nappes phréatiques.

Préavis N° 05/2021

Le Conseil communal a voté en mai 2021 l'extension du réseau d'eau sous pression pour desservir le dépôt de la compagnie de chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez (NStCM). L'essentiel du coût des travaux est à charge du NStCM sauf pour un court tronçon ne bénéficiant qu'à la commune de Trélex et qui permet d'améliorer l'approvisionnement du village depuis la station de pompage des Migerendes. Les travaux ont été réalisés durant l'été 2023.





Fontaine

La fontaine en face de la ruelle à Tonton a été rénovée en 2023.



Egouts - Eaux claires et usées

Afin d'assurer l'entretien du réseau communal de collecteurs publics d'eaux claires et usées, la Commune fait effectuer des curages et des contrôles des canalisations selon un planning établi par secteur. Les secteurs 7 (ruelle à Tonton), 10 (Santous-Bellevue) et Coin Greinge ont été contrôlés en 2023.





APEC



Pour rappel, l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux de la Côte (APEC) est chargée de l'épuration des eaux de Trélex. Le municipal de Trélex Cédric Marzer a été nommé à sa présidence au cours de l'année 2023. La station d'épuration est située à la «Dullive», au sud de Gland. Cette station étant en limite de capacité et ne répondant plus aux normes sur les micropolluants, l'APEC étudie la construction d'une nouvelle station d'épuration située à Gland au lieu-dit le Lavasson. Les études se sont poursuivies en 2023.

Le Plan d'affectation (PA) permettant la construction de cette infrastructure sur le terrain ciblé a été voté par le Conseil communal de Gland en juin 2023 suite à sa mise à l'enquête fin 2022.

NStCM



Le Conseil d'administration du NStCM engagé un nouveau Directeur, M. Emmanuel Laurent, qui pourra s'atteler aux nombreux défis à venir, dont le déménagement de l'ensemble des collaborateurs sur le site de Trélex en 2024.





Rapport de Gestion 2023

ROUTES

Préavis N° 12/2021

Le projet de modération du trafic au chemin des Santous a été terminé durant l'hiver 2023.

Signalisation des parkings

La signalisation des parkings a été fortement renforcée en 2023, en particulier pour indiquer les autres possibilités de parage aux automobilistes qui ne trouvaient pas de place sur le parking de la place de la Tour.

INFORMATIQUE

La bureautique communale, à l'instar d'autres communes, est désormais entièrement externalisée chez un prestataire (OFISA). Il n'y a plus de serveur à l'administration communale.

Un système de *cloud*, permettant de préparer les séances de Municipalité à distance, a été mis en place en 2020.

Cybersécurité

La Commune a mené un audit de cybersécurité en 2021. Les recommandations issues de cet audit ont été mises en œuvre en 2022 (formation du personnel, mise à jour de firmware, remplacement de matériel, documentation, etc.). La Commune a été certifiée début 2023.

Site internet

Le site internet est régulièrement mis à jour. Il permet de se tenir au courant de l'actualité du village et d'accéder directement aux différents règlements et informations régissant la vie de la commune. Une possibilité existe de transmettre directement à l'administration les relevés des compteurs d'eau par l'intermédiaire du site.

SIT

Un SIT (système d'information géographique) spécifique à la commune de Trélex est consultable par le public. Son adresse est trelex.geocommunes.ch. Il permet d'accéder aux informations concernant le cadastre et les différents réseaux communaux (ESP, EC, EU, etc.). Le public bénéficie d'un accès restreint et l'administration d'un accès complet. Les données sont régulièrement mises à jour et les possibilités du SIT sont étendues chaque année.





BÂTIMENTS COMMUNAUX - ÉCOLE ET ENFANCE - SANTÉ ET SOCIAL

Philippe DEPIERRE

Municipal depuis le 1er mai 2019

Membre du CODIR de l'AISGE, membre du CODIR de l'ADJ

Représentant municipal auprès de Résidence Plein Sud SA

Délégué municipal auprès du Conseil intercommunal de:
le Réseau santé La Côte, l'ARAS, l'APEC,
la Clinique dentaire scolaire itinérante.



Suppléant du délégué au Conseil intercommunal pour le RAT

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Tour de l'Horloge

Au mois de septembre 2022 ont débuté les travaux pour la rénovation de la Tour de l'horloge à la suite de l'adoption du Préavis N° 16/2021. Pendant plusieurs mois, les différents corps de métier se sont succédés pour aboutir à une fin des travaux de rénovation au printemps 2023. Le 3 mai 2023, les portes-ouvertes ont attiré près de 200 habitants et le vernissage, en fin de journée, s'est conclu par un apéritif à l'Auberge communale. Le vernissage s'est fait notamment en présence de M. Alberto Corbella, Conservateur cantonal adjoint à la Direction générale des Immeubles et du Patrimoine.





Rapport de Gestion 2023



Au niveau des coûts, il est à noter que la facture finale a été réduite de près de 60'000.- en pratiquant des économies sans péjorer le travail des professionnels ni le rendu final. La facture finale s'élève en effet à CHF 225'000.- contre un montant budgété de CHF 285'000.-.

Par ailleurs, une vidéo retraçant les travaux a été produite.





Rapport de Gestion 2023

Ferme Paul

Durant l'année 2022, la Municipalité s'est réunie à plusieurs reprises pour élaborer différentes réflexions concernant la rénovation de la Ferme Paul. Elle a également rencontré la commission d'urbanisme pour échanger sur l'avenir de la bâtisse. A la fin 2022, plusieurs variantes étaient en phase d'étude. Durant l'année 2023, un changement de cap, par rapport à la première piste étudiée, a été décidé par la Municipalité car le projet envisagé ne répondait pas suffisamment aux attentes de la population.

Ce projet devra en effet pouvoir fournir des espaces de travail et de réunion. Sont également envisagés un ou deux appartements ainsi qu'une salle dédiée à la culture. Le projet de la Ferme Paul aboutira à la présentation au Conseil communal d'un nouveau crédit d'étude.

Collège des Marmouzets

Conformément au Préavis N° 01/2023, la réfection des classes et couloirs du collège des Marmouzets a pu être entreprise durant les vacances scolaires 2023, à la satisfaction de la Municipalité. Divers menus travaux (plomberie, éclairage, etc.) interviendront durant les vacances scolaires.

Salle polyvalente

Durant l'année 2023, des travaux de réfections des coupoles ainsi qu'une sécurisation avec des filets sur les toitures ont été effectués. Cette installation supplémentaire a impliqué une rallonge de budget de CHF 20'800.-. Le montant initial des travaux pour les coupoles, inscrit dans le budget 2022, s'élevait à CHF 21'000.-.

La Farandole

Conformément au Préavis N° 04/2023, la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de la Farandole a été effectuée durant l'année 2023.





Pourtour des écoles

En octobre 2022, un postulat dénommé «Aménagements autour des bâtiments scolaires (parcelles 386 et 129 principalement)» de M. Vogel & consorts était remis à la Municipalité. Celle-ci présentait une réponse lors de la séance du 12 octobre 2023. Pour l'examiner, une commission ad hoc était nommée, dont le rapport, présenté le 8 décembre 2023, recommandait de refuser la réponse. Entre-temps, durant cette année 2023, la Municipalité a travaillé sur un projet en mandatant des experts.

Auberge

Repris en juillet 2022 par Clara et Fabian Pertuz, l'Auberge de la Tour a continué de régaler les papilles de la clientèle en 2023.





Rapport de Gestion 2023

ÉCOLE ET ENFANCE

AISGE



Les travaux du futur collège du Bix, à Arzier-Le Muids, après des années de blocage administratifs, ont débuté courant 2023 avec pour ambition d'ouvrir à la rentrée 2026. En 2024, des découvertes archéologiques ont amené à l'arrêt des travaux.

Écoles

Enseignement primaire 1P pour les élèves de Genolier, Givrins et Trélex.

Les élèves du cycle primaire (1P-6P) sont répartis dans trois collèges dans les Communes de Givrins et Trélex. Les élèves primaires de Genolier sont également répartis entre ces deux communes, selon leur degré et les places disponibles dans les classes.

GIVRINS

Collège Les Grands Records	4 classes	1P à 4P
----------------------------	-----------	---------

TRÉLEX

Collège Les Marmouzets	3 classes	1P à 4P
Collège La Farandole	5 classes	4P à 6P

Enseignement primaire 2P et secondaire pour les élèves des 5 communes

Les élèves des cycles primaires (7P-8P) et secondaires (9P-11S) des cinq communes sont répartis dans les trois collèges de Genolier.

GENOLIER

Collège de L'Oujon	13 classes	7P à 11S
Collège Le Cordex	17 classes	9S à 11S Collège
Le Montant	2 classes	7P





Rapport de Gestion 2023

Pour la Commune de Trélex, l'évolution du nombre d'élèves se présente comme suit:

	Nombre d'élèves primaires	Nombre d'élèves secondaires
2020	74	76
2021	84	70
2022	71	87
2023	105*	44*

*Les élèves de 7P et 8P sont désormais intégrés dans le calcul des coûts primaires et non plus secondaires.

Évolution des coûts scolaires depuis 2020:

	Primaire	Coût par élève	Secondaire	Coût par élève
2020	323'009.10	4435.55	413'141.54	5'436.06
2021	372'273.88	4431.00	433'131.63	6'188.00
2022	358'280.26	5046.00	529'425.47	6'085.00
2023	580'174.00	5525.00	321'017.00	7'296.00

Accueil de jour et cantines scolaires

L'Accueil de jour est régi par une loi spécifique et son règlement d'application. La loi est complétée par trois directives cantonales définissant les trois formes d'accueil de jour:

1. L'accueil préscolaire (nursérie-garderie), pour les enfants de 4 mois à 4 ans (jusqu'à leur entrée à l'école) à l'exclusion des jardins d'enfants et des haltes-garderies.
2. L'accueil parascolaire (UAPE ou APEMS), pour les enfants en âge de scolarité obligatoire, ainsi que les cantines et restaurants scolaires.
3. L'accueil familial de jour («mamans de jour»), qui peut concerner tous les enfants jusqu'à 12 ans.





SANTÉ ET SOCIAL

ARAS



Coût par habitant: CHF 2,76

L'ARAS du district de Nyon est une association intercommunale qui regroupe les 47 communes du district de Nyon. Elle met à disposition de la population diverses prestations à travers deux secteurs d'activités, le Centre social régional (CSR) et les Agences d'assurances sociales (AAS). Le CSR a pour mission principale d'informer et d'orienter la population dans le réseau social régional et cantonal, et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI) conformément à la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003.

Nous pouvons relever que l'Agence d'assurances sociales de Nyon intègre également un Centre régional de décision (CRD) en matière de PC Familles. Cet organe est chargé d'examiner les droits et d'octroyer, s'il y a lieu, les prestations financières prévues par ce dispositif dont le but est d'apporter un coup de pouce aux familles ayant un revenu qui ne permet pas de couvrir leurs charges (selon certaines normes).





Réseau santé la Côte

Le Réseau Santé La Côte (RSLC) rassemble les principaux prestataires de soins de la région. Il participe à la mise en œuvre de la politique sanitaire cantonale au travers de ses propres projets d'une part, et d'autre part en réalisant les programmes cantonaux de santé publique. Il représente aussi les intérêts de ses partenaires au niveau régional et cantonal. La coordination de l'offre médico-sociale figure parmi les prestations principales du réseau.

Le RSLC est composé de membres affiliés, de droit ou volontaires, ainsi que de membres associés. Sont membres affiliés de droit: les hôpitaux reconnus d'intérêt public, les centres de traitement et de réadaptation reconnus d'intérêt public, le secteur psychiatrique reconnu d'intérêt public, les établissements médico-sociaux reconnus d'intérêt public, les services d'aide et de soins à domicile mandatés par l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), les médecins libres praticiens membres de la Société vaudoise de médecine (SVM), ainsi que les communes. Sont membres associés: d'autres institutions, associations faîtières et personnes physiques et morales partageant les buts du RSLC.

Le RSLC a la charge de coordonner:

- Un retour à domicile dans les mêmes conditions qu'avant l'hospitalisation;
- Un retour à domicile avec l'aide d'un service de soins à domicile;
- La poursuite de l'hospitalisation dans un centre de traitement et de réhabilitation;
- Un court séjour de transition dans un établissement médico-social (EMS);
- Une entrée dans un nouveau lieu de vie (EMS), si le retour à domicile n'est plus envisageable.

